


Collecte des matières résiduelles

AIDE-MÉMOIRE



- Ampoules électriques (sauf au DEL et fluocompactes: acheminer au site de dépôt municipal)
- Barquettes d'aliments (biscuits)
- Bouchons de liège, photos, caoutchouc, chandelles
- Couches et produits sanitaires
- Cure-oreilles, soie dentaire
- Essuie-tout souillés par des produits chimiques
- Feuilles d'assouplisseur, charpie de sècheuse, sacs d'aspirateur et leur contenu
- Litière et excréments d'animaux
- Mégots de cigarette
- Plastique avec le symbole  ou sans symbole
- Produits cirés
- Sacs de croustilles faits de plastique qui ne s'étire pas
- Styromousse
- Textile
- Toute autre matière qui ne peut être recyclée, donnée ou compostée.
- Vaisselle, ustensiles, miroir et porcelaine
- Vitre provenant d'un miroir ou d'un meuble



Papier et carton

- Journaux, revues, circulaires, papiers de toutes sortes, enveloppes, annuaires téléphoniques, boîtes et emballages de carton (boîtes de céréales, emballages d'oeufs), sacs de papier, cartons, contenants à pignon (lait) et de type Tetra Pak^{md}

Contenants de verre

- Tous les pots et toutes les bouteilles de verre, peu importe le format et la couleur (vin, jus, boissons gazeuses, huile végétale, mayonnaise, confiture, etc.)

Contenants de métal

- Toutes les boîtes de conserve et les couvercles, les canettes de jus et de boissons gazeuses, les assiettes, les plats et le papier d'aluminium

Contenants de plastique

- Tous les contenants de plastique portant les logos suivants:



Imprimés généralement sous le contenant.

Bouteilles de boissons gazeuses, de shampoing, contenants de produits d'entretien ménager, etc. (déposez les couvercles et les pots séparément.)



Résidus alimentaires (crus, cuits ou avariés)

- Aliments périmés (sans les emballages)
- Desserts (confiseries, pâtisseries et sucre)
- Fruits et légumes (pelures et noyaux inclus)
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres en papier inclus)
- Noix et oeufs (coquilles incluses)
- Produits laitiers et céréaliers
- Restants de table
- Viandes, volailles, poissons, fruits de mer (peau, os, carcasses, coquilles inclus)

Résidus verts

- Résidus de jardin (feuilles, fleurs, mauvaises herbes, cônes et aiguilles de conifères, résidus de ratissage et gazon sec)
- Résidus de bois (taille de haies, copeaux, bran de scie, écorce, petites racines et petites branches de dimensions maximales de 30 cm X 4 cm)
- Autres résidus verts (pailles, foin, chaume et terreau en petite quantité)

Autres

- Bâtonnets et cure-dents en bois
- Cendres (refroidies depuis plus de 72 h)
- Cheveux, poils et plumes d'animaux
- Journaux, circulaires non plastifiées et sacs en papier
- Nourriture pour animaux
- Papiers et cartons souillés, non cirés et sans agrafe (essuie-tout, serviettes de table, papiers-mouchoirs, boîtes de livraison de repas, assiettes de carton, moules à muffins, papier parchemin, etc.)



Collecte des matières résiduelles

Jours des collectes

Ordures: **mercredi**
une semaine sur deux,
en alternance avec le recyclage

Recyclage: **mercredi**
une semaine sur deux,
en alternance avec les ordures

Matières organiques: **vendredi**
toutes les semaines,
d'avril à novembre

une semaine sur deux
de novembre à mars

Rebuts encombrants: Tous les 2^{es} vendredis du mois

Pour plus d'information

Plani-vert 2018

Site internet:
www.villesadp.ca

Téléphone: 450 478-0211